

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 13 février 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

**2018 V. 13** Voeu relatif à une enquête sur le dédoublement des classes de CP en Rep+.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant qu'à la rentrée 2017, près de 2.500 classes de CP situées dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée (Rep+) ont été dédoublées, permettant dans la plupart des cas un taux d'encadrement inédit : un professeur pour 12 élèves environ ;

Considérant que dans 86 % des cas, le dédoublement a été possible grâce aux salles de classe inoccupées et que dans 14 % des cas, les salles de classe ont fait l'objet d'une réorganisation afin d'accueillir deux professeurs dans une classe ;

Considérant que des études scientifiques ont montré que réduire la taille des classes permet aux élèves les plus fragiles de progresser, comme l'a montré celle menée par Pascal Bressoux et Laurent Lima en 2011, intitulée « La place de l'évaluation dans les politiques éducatives : le cas de la taille des classes à l'école primaire en France » ;

Considérant que pour la réussite de ce dispositif, il est impératif de prendre en compte la taille de la classe d'une part, l'expérience professionnelle des professeurs d'autre part ;

Considérant ainsi que réduire les effectifs doit se faire en complément d'une mise en place d'une pédagogie adaptée, l'un n'allant pas sans l'autre ;

Considérant que le choix a été de concentrer l'effort là où les besoins sont les plus importants afin de combattre la difficulté scolaire à la racine, dès l'apprentissage des savoirs fondamentaux (CP et CE1) ;

Considérant qu'aux rentrées suivantes, à partir de 2018, les classes de CP ainsi que de CE1 en Rep et Rep+ seront dédoublées à leur tour ;

Considérant que l'Etat et les collectivités territoriales ont des responsabilités distinctes concernant l'enseignement scolaire et que la Ville de Paris est chargée de la construction, de l'entretien, du fonctionnement matériel des écoles élémentaires entre autres ;

Considérant la politique de l'éducation prioritaire du Ministère de l'Education nationale, mise en place à travers notamment les RAR (réseaux ambition réussite) et les RRS (réseaux de réussite scolaire), qui s'appuient sur des partenariats locaux ;

Considérant que la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) est en charge de la construction et de l'entretien, de la gestion logistique et périscolaire des écoles du premier degré ;

Considérant que 14 écoles parisiennes ont dédoublé leurs classes de CP en 2017 ;

Considérant que dans certains arrondissements de Paris, dans le 18e ou 20e par exemple, les retours sont très positifs et que les enfants progressent très rapidement ;

Considérant que dans certains quartiers de Paris, les enfants ont, dès décembre, appris à lire, ce qui n'était presque jamais arrivé auparavant, d'après les nombreux retours des professeurs et des parents d'élèves ;

Considérant qu'ailleurs en France, à Montpellier par exemple dans le quartier de la Paillade ou encore à Creil dans l'Oise, les enseignants jugent cette idée efficace, après six mois d'application, du fait que les enfants réussissent à combiner les lettres, à lire ;

Sur proposition d'Anne-Christine Lang, Julien Bargeton, Fadila Mehal, Thomas Lauret et Didier Guillot, élus du groupe Démocrates et Progressistes, le Conseil de Paris,

Emet le vœu :

- Que le Ministère de l'Education via l'Académie de Paris indique à la Ville la stratégie qu'il compte mettre en œuvre pour évaluer et objectiver les résultats de ce dédoublement des classes CP et CE1 en REP et REP<sup>+</sup> ;
- Que la Ville puisse transmettre les éléments relevant de ses compétences (nombre de locaux, de construction, d'aménagement de salles de classe), en parallèle des éléments fournis par l'Etat relatifs aux résultats pédagogiques ;
- Que les résultats de cette étude soient transmis, avant la fin de la mandature, aux élus du Conseil de Paris.